

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1912)
Heft: 120

Artikel: Hodler et les nouveaux billets de banque
Autor: Loosli, C.A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MITTEILUNGEN DER SEKTIONEN

Sektion Genf.

In ihrer Versammlung vom 5. Februar hat die Sektion Genf ihren Vorstand für 1912 folgendermassen neubestellt:

Otto Vautier, Präsident; H. Demole, Vizepräsident; Emile Hornung, Sekretär; F. Blondin, Vizesekretär; F. Portier, Schatzmeister.

Herr A. Silvestre, austretender Präsident, lehnte jegliche Wiederwahl ab.

BIBLIOGRAPHIE

(NB. Die Redaktion übernimmt keine Verpflichtung, andere als die von ihr zur Besprechung verlangten Werke zu rezensieren. Immerhin werden auch unerbetene Bücher nach Möglichkeit besprochen. Wenn die Rezensionen nicht besonders gezeichnet sind, so sind sie redaktionell.)

(NB. La rédaction décline toute obligation de critiquer sous ce titre d'autres livres et publications que ceux qu'elle réclame expressément. Toutefois elle le fera dans la mesure du possible pour tous. Les articles non signés paraissant sous ce titre sont rédactionnels.)

Deutsche Kunst und Dekoration. Heft 1. Okt. 1911. **Schweizerbilder.** Von Paul Westheim. Mit Illustrationen. Farbige Tafel von Hodlers „Lied aus der Ferne“.

Frank Buchser. Neujahrsblatt für 1912 der Zürcher Kunstgesellschaft. Von Dr. Johannes Widmer.

Puvis de Chavannes et la peinture d'aujourd'hui. Par Pierre Godet. Art Décoratif, n° 164 du 20 janvier 1912. Nombreuses illustrations et planche hors texte en couleurs.

Heimkultur. Zeitschrift der Gesellschaft für Heimkultur. Westdeutsche Verlagsgesellschaft, Wiesbaden.

Heft 1, dritter Jahrgang, bringt folgende Artikel:

Zur Entwicklungsgeschichte unserer Wohnstätten, von **Walter Kornick**, Berlin. — Schaut euch in der Heimat um! von Professor **O. Schwindrazheim**. — Lehrer und Schüler, von **Paul Geheeb** (Odenwaldschule). — Handfertigkeitsunterricht und Arbeitsschule, von Dr. **A. Pabst**, Leipzig. — Die Bedeutung der Hygiene für die Heimkultur, von Prof. **H. Ch. Nussbaum**. — Der Garten unserer Zeit, von Kgl. Gartenbaudirektor **Willy Lange**. — Unsere Bilder.

Das Heft ist reichlich illustriert mit Häusern und Anlagen in moderner „Heimatschutzarchitektur“, die meisten von Professor **Schultze-Naumburg**.

Sammlung schweizerischer Volkslieder. Die von der Schweiz. Gesellschaft für Volkskunde, dem Schweiz. Lehrerverein und dem Schweiz. Gesang- und Musiklehrerverein bestellte Kommission für die Sammlung der deutsch-schweizerischen Volkslieder hielt am Sonntag, den 10. Dezember im Volksliederarchiv zu Basel (Augustiner-gasse 8) ihre Jahresversammlung ab. Aus dem vom Präsidenten Herrn Prof. Dr. John Meier (Basel) erstatteten Bericht dürfte das folgende weitere Kreise interessieren: Bis jetzt sind im Besitze des Volks-

liederarchivs 4010 Kinderlieder mit 40 Melodien und 8544 Lieder der Erwachsenen mit 1977 Melodien. Mit zum Teil schönen Ergebnissen wurden im Berichtsjahre von besonders Sammlern besucht das Simmental, Baselland und Wallis; im Simmental wurden eine Anzahl Jodler durch den Phonographen aufgenommen. Das vorhandene Liedermaterial wird zurzeit sorgfältig katalogisiert. Die vom Schweiz. Idiotikon in gefälliger Weise zur Verfügung gestellten Liedermanuskripte sind kopiert worden. Vom Bund wurde das Unternehmen mit einem Jahresbeitrag von 2250 Fr. subventioniert. Mit kleineren und grösseren Beiträgen unterstützt wurde es ferner von den Kantonen Aargau, Baselland, Luzern, Nid- und Obwalden, Schaffhausen, Solothurn, St. Gallen, Thurgau, Wallis und Zürich. Man bemerkte mit Bedauern, dass noch viele und auch grössere Kantone in dieser Liste fehlen. Die Sammlung wird fortgesetzt; weitere Zusendungen von Volksliedern im Worttext und wenn möglich auch mit der Melodie (an das Volksliederarchiv in Basel, Augustiner-gasse 8) sind sehr erwünscht; die Mühe, die das Aufzeichnen verursacht, kann ganz bescheiden honoriert werden. (Mitgeteilt.)

MITGLIEDER-VERZEICHNIS

LISTE DES MEMBRES

SEKTION BASEL — SECTION DE BALE.

Austritt — Démission:

Krauss, Franz, Maler, Basel.

Kandidaten — Candidats:

Altheer, Paul, Maler. (Salon Zürich 1910.)

Müller, Heinrich, Maler. (Salon Zürich 1910.)

Barth, Paul-Basilus, Maler, Rue de Vaugirard, 114, Paris. (Salon Lausanne 1904, Basel 1908, Zürich 1910, Sezession München 1905, Internat. der Sezession 1911, Salon d'Automne Paris 1907, 1908, 1911.)

SEKTION GENF — SECTION DE GENÈVE.

Aktivmitglied — Membre actif:

Périnet, P. A., sculpteur, chemin des Clos, Genève.

Passivmitglied — Membre passif:

M. Z. Zané, Cours St-Pierre, Genève.

SEKTION LUZERN — SECTION DE LUCERNE.

Adressänderung — Changement d'adresse:

K. F. Schobinger, Maler, Bohrauerstrasse 89, Breslau.

SEKTION NEUBURG — SECTION DE NEUCHÂTEL.

Passivmitglieder — Membres passifs:

M. Brüstlein, Dr. med. Gilbert, Sesslerstr. 7, Bienne.

M. Delachaux, Dr. med. Constant, Château-d'Oex, Vaud.

SEKTION ZÜRICH — SECTION DE ZÜRICH.

Passivmitglied — Membre passif:

Herr Hagnauer-Vogel, Neumünsterallee, Zürich V.

Kandidat — Candidat:

Ulrich, Hans C., Maler, Via dei Serragli 124, Florenz. (Salon des Artistes français 1908 et 1909.)

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Pro memoria.

Que Messieurs les Caissiers de sections me permettent de rappeler, que le **terme pour le règlement des cotisations de cette année échoit le 15 mars prochain.** Je recommande tout spécialement de respecter cette date. (Cotisation annuelle pour membres actifs fr. 10, pour membres passifs fr. 20.)

Zürich, le 18 février 1912. **S. Righini.**

Hodler et les nouveaux billets de banque.

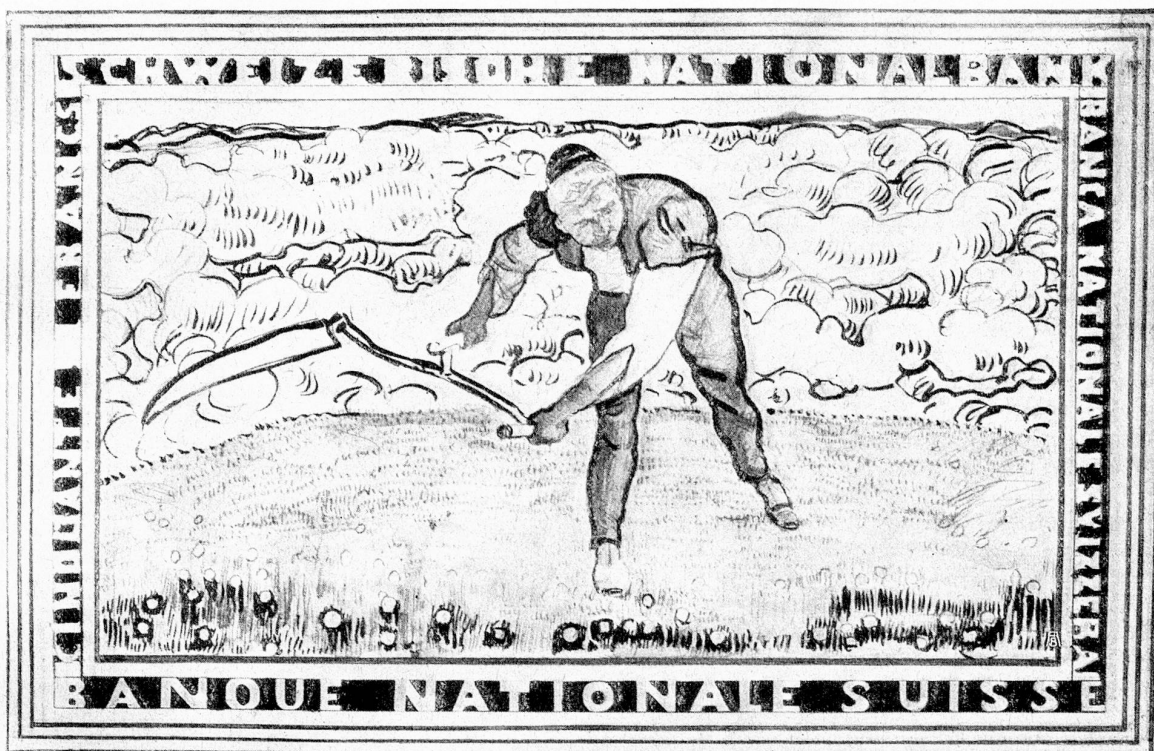
L'apparition des nouveaux billets de cinquante et de cent francs de la Banque nationale suisse a suscité dans la

presse et dans le public en général des discussions plus vives qu'elles ne l'auraient été en un temps normal; car en ce moment où des ennemis jurés de Hodler battent monnaie de tout pour créer un courant d'opinion factice contre l'art tel qu'il est dirigé actuellement et contre la personnalité de l'artiste lui-même, cette occasion a été exploitée d'une façon toute particulière. Ces billets et plus particulièrement celui de 100 fr. ont été et sont encore journellement l'objet de critiques acerbes et de commentaires plus ou moins spirituels. Nous n'aurions pas à protester là-contre si les critiqueurs et les moqueurs avaient borné leurs discussions aux billets eux-mêmes, et s'ils n'avaient pas par des élucubrations souvent passionnées et peu parlementaires établis des responsabilités. Dans toute la presse suisse, à la louable exception de la „Neue Zürcherzeitung“ et d'un ou deux autres journaux on n'a non seulement rendu entièrement responsable F. Hodler de l'impression des billets, mais partant de là, on s'est permis d'attaquer son

art, de rabaisser sa personnalité artistique et d'aller jusqu'à nier totalement sa valeur artistique en se servant de termes qu'il est superflu de rappeler ici (voir version originale).

Hodler par sa noblesse de caractère n'a jamais répondu autrement aux attaques de ses détracteurs incompetents

C'est la raison aussi pour laquelle cette fois encore, malgré toutes les attaques, Hodler reste muet et travaille à ses œuvres. Si, pour lui-même, cette façon d'agir paraît la meilleure, pouvant en pleine connaissance de sa valeur artistique ignorer l'opinion de contemporains ancrés dans



et malveillants que par la création de nouvelles et de grandes œuvres qui ont conquis à l'art suisse une place d'honneur partout où s'étend une culture artistique digne de ce nom.

leur parti-pris et pouvant avoir la certitude qu'une postérité peu éloignée rendra hommage à sa personne et à son œuvre, pour nous ce point de vue ne peut être le bon.

A nous, qui aimons Hodler et son art, il ne peut pas être

indifférent qu'un homme soit persécuté et calomnié pour son œuvre sincère et il est de notre devoir de le protéger contre les attaques qui dépassent la limite des convenances et de le défendre aussi là où il croit pouvoir se passer de notre protection. Avec ces considérations nous avons été assez heureux pour décider Hodler de nous confier pour les publier quelques-unes de ses esquisses de billets de banque, esquisses qui montreront d'une façon plus frappante que n'importe quel commentaire ce qui a été fait de son ouvrage.

Pour obtenir ceci de Hodler, nous avons dû employer toute notre force de persuasion et il fut plus difficile encore d'obtenir de lui la permission de publier **la déclaration par laquelle il ne peut envisager les nouveaux billets comme étant son œuvre, mais bien comme celle des organes spécialement désignés à cette occasion par la Banque nationale suisse.**

Les reproductions d'esquisses qui accompagnent ce texte sont une preuve évidente pour tous ceux qui savent voir, du fait que les billets auraient revêtu un aspect tout différent de l'actuel s'ils avaient été exécutés d'après les idées de Hodler. Il ne nous reste dès lors qu'à essayer d'expliquer pourquoi les billets, avec le résultat desquels Hodler n'est pas d'accord, ont été exécutés d'après les désirs de la Banque Nationale.

Il faut bien dire avant tout qu'un artiste chargé d'une commande d'Etat de notre chère et démocratique Confédération est condamné dès l'abord à travailler les mains liées. Qu'il s'agisse par exemple de trouver la solution d'une tâche telle que le timbre de 5 cts. d'Albert Welti, ce n'est pas l'artiste de mérite connu, le graveur distingué et plein d'expérience qui décide en dernier ressort du mode d'exécution de l'objet, mais un collègue de laïques au double point de vue artistique et technique. Devant le verdict d'un maître imprimeur de la ville de Berne l'opinion d'un artiste de grande valeur qu'est Albert Welti n'a qu'à se taire!

Qu'il s'agisse de l'exécution d'une affiche pour une entreprise de la plus haute importance pour toute la Suisse, comme c'est le cas pour l'Exposition nationale, une assemblée de notaires, d'avocats, d'industriels et surtout de politiciens proposent, à la place de la maquette choisie à l'unanimité et avec enthousiasme par un jury de gens compétents, un infecte navet; ce n'est qu'après un déploiement extrême d'énergie qu'il est possible d'obtenir la victoire du point de vue artistique sur l'opinion laïque de messieurs les notaires, industriels et politiciens. A chaque concours, à chaque exposition, en général à l'occasion de chaque création d'art il faut en Suisse s'attendre et compter avec la résistance coalisée de tous les incompetents en matière d'art. Tandis que dans les monarchies voisines les organes dirigeants s'entourent de plus en plus des conseils des artistes dans les questions d'art, il faut envisager chez nous comme un résultat déjà très heureux quand par hasard une fois dans une question d'une portée officielle un artiste arrive à exprimer son opinion. Cet état de choses serait plausible et pourrait avoir son excuse si nous manquions sur un terrain quelconque de l'art de gens du métier compétents et même de personnalités artistiques de premier ordre; mais tel n'est pas le cas, nous avons même la preuve du contraire dans le fait que l'art suisse occupe une place distinguée partout ailleurs que chez nous et chaque année nous pouvons enregistrer de nouveaux succès de nos artistes à l'étranger.

Soit dit en passant: pendant qu'on discutait depuis plus de dix ans pour savoir si l'on voulait confier à Hodler la décoration de la seconde et légendaire paroi du Musée national, l'Allemagne a appelé par deux fois spontanément

et presque sans discussion l'étranger Hodler pour lui confier d'importantes commandes officielles, l'une à l'Université d'Iéna, l'autre à l'Hôtel de ville de Hanovre. Par contre nous pouvons nous rendre compte du résultat surprenant obtenu en Suisse par l'incompétence du jugement des laïques en matière d'art en observant, sans parler des merveilles du bâtiment officiel, les „collections publiques“ qui sont de tristes documents de la culture „d'art démocratique“ que ces derniers 60 ans nous ont apportés.

Nous pouvons rechercher en grande partie le résultat peu satisfaisant des billets de banque dans la psychologie du laïque infatué de sa toute-science. Nous disons en partie, car il y avait dans l'exécution des billets de banque un certain nombre de problèmes purement techniques dont le plus important consistait à rendre impossible la contrefaçon. Il serait trop long de poursuivre ici toute l'histoire de la création de nos nouveaux billets de banque, quoi qu'elle soit fort intéressante. On peut la trouver dans le rapport de M. J. Ernst, inspecteur des banques d'émission suisses, d'octobre et novembre 1906, et dans le rapport non moins circonstancié de M. Paul F. Wild de Zurich en mai 1907. Si l'on examine sans parti-pris ces deux rapports, on est étonné de voir que les deux préconisent des moyens purement graphiques pour assurer l'impossibilité de la contrefaçon. Tandis que M. Wild indique le procédé Orloff comme étant le seul rationnel, M. Ernst voit la meilleure solution dans le procédé des impressions superposées. Que veut-on obtenir par les deux procédés? Il s'agit de rendre impossible au faussaire par le moyen d'une technique compliquée d'imiter les billets émis par l'Etat. Les deux rapports mettent au premier plan la préoccupation de protéger la banque contre les agissements des malfaiteurs, et c'est le point de vue que la commission spéciale en vue de la création des billets de banque a toujours maintenu. Nous nous garderons bien d'aller jusqu'à prétendre que cette préoccupation unique ait été une erreur principale; mais il aurait été désirable de voir étudier la question si un billet de banque se trouve être parfait par le fait seul que la banque n'encourt aucun dommage par des contrefaçons. Qu'il nous soit permis d'expliquer quelque peu cette idée autant que cela sera nécessaire pour nous faire comprendre par les non-initiés. Posons avant tout le principe que ce qui est créé par des mains humaines peut être imité. Le procédé Orloff préconisé par M. Wild n'est pas plus à l'abri des contrefaçons que celui des impressions superposées recommandé par M. Ernst. Il y a moins de quinze ans que les billets français à impressions superposées ont été imités avec succès et mis en circulation par une bande de faussaires, établis à Montpellier sauf erreur. Les derniers procès de faux-monnayeurs en Allemagne ont prouvé tout dernièrement encore que le procédé par superposition ne protège nullement contre les surprises désagréables dans la mesure que l'on veut bien admettre. Cependant, il en est de même du procédé Orloff. Nous en prenons à témoin M. A. Nadherny, directeur de l'imprimerie de la Banque austro-hongroise, qui nous certifiait dans une lettre du 20 juin 1907, que ses expériences l'ont amené à constater des imitations impossibles à distinguer du vrai billet Orloff. A côté de cela il y a eu de grossières imitations de billets Orloff au moyen d'impression Iris, qui ont eu du moins le succès de circuler longtemps dans le public, jusqu'à ce qu'elles aient été finalement reconnues comme telles par les banques d'émission. Les dommages dans ce cas furent supportés non par les banques, mais par le bon public, dont on ne peut vraiment exiger de connaître à première vue tous les signes d'authenticité d'un billet de banque!

Pour un billet répondant à toutes les exigences il faudrait donc que non seulement la banque soit à l'abri des trucs

des faussaires, mais aussi le public en général. C'est pour-quoi il faudrait que l'image du billet se fixe nettement dans l'esprit de chacun ce qui ne peut être obtenu que par un dessin d'un caractère franc et lapidaire. L'objection qu'un pareil dessin serait plus exposé à la contrefaçon nous paraît tomber devant le fait qu'au contraire un dessin qui porte la griffe même d'un dessinateur génial est plus difficile à imiter qu'une impression de cliché aussi exacte soit-elle. Il faudrait cependant observer une règle de prudence. On sait qu'il est d'autant plus difficile de reconnaître un fac-similé de son modèle que ce dernier reste longtemps en circulation et se trouve être usé et sali, et par là très effacé. Il faudrait donc exiger que tout billet qui revient à la banque d'émission ne soit plus remis en circulation mais remplacé par un billet neuf. La preuve que ce système est d'un grand avantage pour la banque d'émission autant que pour le public réside dans le fait que le billet relativement simple des Etats-Unis de l'Amérique du Nord (Greenback) est celui du monde entier qui a été falsifié dans la plus petite proportion.¹⁾

Le fait que les autorités compétentes se sont dès l'abord tenues aux procédés susmentionnés et n'ont pas étudié pour des raisons que nous ne pouvons comprendre, les avantages du système américain, se trouve être le point de départ du résultat regrettable auquel on est arrivé pour tout le monde, c.-à-d. aux nouveaux billets de banque suisses ratés. Dès le moment où le dessin de Hodler devait se subordonner à la technique du guillochage, dès ce moment-là il était absolument certain que ce qui fait la griffe d'un dessin de Hodler soit détruit. Comparez maintenant les esquisses de Hodler ci-jointes avec les billets finis, et vous reconnaîtrez tout de suite qu'il n'y reste même plus une ressemblance de dessin. Si vous mettez en parallèle l'ornementation indiquée dans les esquisses avec celle du billet, la différence sera plus tangible encore. Tandis qu'elle est dans les esquisses d'une libre interprétation artistique, elle n'est plus dans le billet terminé qu'un arrangement purement mathématique et cela simplement parce que la machine à guillocher ne s'adapte qu'à des dessins géométriques. Or il n'est pas possible de demander à un artiste de subordonner son imagination créatrice à l'emploi d'une machine à la précision mathématique, on ne peut exiger de la force créatrice d'un Hodler de se soumettre à l'emploi du pantographe ou de la machine à guillocher, sans que nécessairement le résultat en soit médiocre. Devant la guillocheuse Hodler a posé les armes, et ce qui est curieux, un autre artiste dut reprendre le travail là où Hodler s'est refusé à le continuer, après avoir acquis la conviction qu'il était impossible d'arriver à un résultat artistique dans ces conditions.

Le reproche d'avoir créé un billet de banque raté ne touche donc pas l'artiste qui en fut primitivement chargé, mais bien l'incapacité avouée des techniciens de ne pouvoir reproduire ce que l'artiste leur donnait pour modèle. Une part de ce reproche cependant rejaillit aussi sur la commission spéciale de la Banque nationale et nous avons indiqué plus haut pourquoi en parlant du système employé de l'Amérique du Nord. Avec ce système la conception d'art de Hodler aurait pu se développer librement, le caractère de son coup de crayon aurait été conservé pour le plaisir de chacun et la possibilité de reproduction de son dessin n'aurait offert de difficulté ni dans l'impression en relief ni dans celle en taille.

Quelle que soit en fin de compte la raison qui ait prévalu lors de l'élaboration des billets de banque actuels, il

¹⁾ Comme exemple typique citons le fait que les assignats de la Révolution française, imprimés grossièrement à la presse ordinaire, n'ont jamais été imités, peut-être du fait qu'ils se trouvaient sous la haute protection de la guillotine!

est certain que Hodler ne peut d'aucune façon en être rendu responsable, même partiellement.

Que l'établissement de ces faits puisse servir dans ce cas, et pour des cas semblables dans l'avenir à ce que tous ceux qui n'y entendent rien, se tiennent dans la réserve qui leur convient.

Bümpliz, le 20 février 1912.

C. A. Loosli.

Concours pour l'affiche et les cartes de la fête fédérale de gymnastique 1912 à Bâle.

Les projets d'affiches et de cartes pour la fête fédérale de gymnastique de 1912 devaient être déposés avant le 31 janvier. Le jury a commencé son travail le 1^{er} février et avait à juger 232 projets, en voici les résultats:

Affiches : 1^{er} prix (frs. 500) „Montag“ de **Otto Baumberger** à Zurich; 2^e prix (frs. 300) „Freiübungen“ de **Ed. Renggli** à Lucerne; 3^e prix (frs. 200) „Nationale Kraft“ de **Karl Ballmer** à Aarau. De plus les projets „Aelpler“ de **Wilh. Kienzle** à Munich et „Gelbgrün“ de **W. Gimmi** à Zurich ont été recommandés pour l'achat à frs. 100.

Cartes : 1^{er} prix (de frs. 200) à „Vier und Vier“, de **Wilh. Hartung** à Zurich. Sont recommandés pour l'achat à frs. 50: „Unter Helvetiens Fahne“ et un projet humoristique.

Mentions honorables : „Morgarten“, „Sparta“, „Vier F“, „Basilea“, „Patria“ et „Rufst du mein Vaterland“.

Tous les projets ont été exposés gratuitement au „Gewerbemuseum“ du dimanche 4 février au 18 février.

XXII^e Fête fédérale de Chant à Neuchâtel.

Résultat des concours.

Le jury chargé de décerner les prix pour le concours d'affiches a tenu séance le vendredi 23 février 1912 aux Salles Léopold Robert, à Neuchâtel. Il était présidé par M. William Roethlisberger, président de la section neuchâteloise de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses. Les jurés désignés par les concurrents étaient MM. Paul Bouvier, à Neuchâtel, et Ch. L'Eplattenier, à la Chaux-de-Fonds, pour la Suisse romande et, pour la Suisse allemande, MM. Max Buri, à Brienz, et Albert Welti, à Berne. Ces deux derniers s'étant trouvés empêchés au dernier moment, ont été remplacés par leurs suppléants MM. Burkhard Mangold, à Bâle, et Sigismond Righini, à Zurich.

Les prix suivants ont été décernés: 1^{er} prix (600 fr.) „Lied an die Heimat“ de M. Auguste Meinrad Bächtiger, à Oberbüren (St-Gall). — 2^{me} prix (400 fr.) „Harmonie“ de M. Robert A. Convert fils, à Neuchâtel. — 3^{me} prix (200 fr.) „Fernes Lied“ de M. W. Hartung, à Zurich.

Il a été décerné en outre trois mentions aux projets „Lyra“, „Napoléon“ et „Allegro“.

Le concours de cartes postales n'a pas donné le résultat espéré. Il n'est parvenu qu'un petit nombre de projets et le jury n'a pu décerner qu'un seul prix de 100 francs au projet „Fleurs offerts“ de M. Alfred Blailé, à Neuchâtel. Les autres envois ne pouvant convenir, le solde de la somme mise à disposition du jury servira à l'acquisition de projets d'affiches en vue de la confection de cartes postales.

Les projets sont exposés aux Salles Léopold-Robert, à Neuchâtel, di dimanche 25 février au dimanche soir 3 mars.

Commission fédérale des Beaux-Arts.

La Commission fédérale des Beaux-Arts a tenu sa 91^e séance au Palais fédéral du 29 janvier au 1^{er} février dernier, sous la présidence de M. A. Silvestre de Genève.